



## CONSEIL DU LIVRE

### Plan de relance de la lecture et du livre (juin 2005)

Outre une même démarche participative qui les rapproche dans la méthode, les « Etats généraux de la Culture » et le « Contrat pour l'Ecole » poursuivent au moins deux objectifs communs.

D'une part, ils envisagent les politiques culturelles et éducatives en étroite complémentarité, l'une nourrissant l'autre dans une véritable symbiose. D'autre part, ils entendent repenser ces politiques en tenant compte :

- des bouleversements socio-économiques dus à la mondialisation ;
- des nouveaux modes d'accès au savoir induits par l'internet et par le support numérique ;
- d'un cadre étatique radicalement modifié, à la fois fédéralisé et européenisé.

La politique du livre et de la lecture, plus que toute autre politique culturelle, est concernée par cette complémentarité et par cette triple évolution. Il s'impose donc qu'elle trouve la place qui lui revient de droit.

Pourquoi cette spécificité du secteur du livre et de la lecture ? Parce qu'à la différence d'autres patrimoines plus immatériels - comme la danse, les arts forains ou les langues endogènes - il se situe depuis toujours au confluent de grands enjeux culturels, éducatifs et économiques. Il pourrait ainsi servir d'exemple à d'autres secteurs et, partant, bénéficier d'un intérêt marqué de la part du gouvernement de la Communauté française.

Mais le secteur du livre et de la lecture présente bien d'autres singularités qui achèvent de faire de lui un « incontournable » des politiques culturelles et éducatives. D'abord, il est très largement sous-financé depuis de longues années et mériterait, plus que tout autre, d'être revalorisé. Ensuite – et sans doute plus fondamentalement – sa prise en considération prioritaire est absolument essentielle à la réduction des inégalités sociales à l'école et dans l'accès de tous aux biens et services culturels.

En effet, à la suite des fameuses enquêtes « PISA », plus personne n'ignore qu'il existe, en Communauté française, une dualité croissante des habitudes de lecture et un fossé de plus en plus profond entre une poignée de bons lecteurs réguliers et un nombre croissant de mauvais lecteurs occasionnels, voire de non-lecteurs.

L'écrit sert à accompagner l'effort d'élucidation de la réalité environnante et à construire des modèles d'interprétation du monde. Or, aujourd'hui, force est de constater qu'un tel usage de l'écrit est loin de concerner l'ensemble de la population et semble au contraire réservé à une minorité.

Cette situation doit évidemment interpeller le gouvernement car l'on touche ici à l'épine dorsale de la Communauté française, à ce qui la constitue et à ce qui en justifie jusqu'à l'existence : l'émancipation et la formation de tous les citoyens.

Alors, comment atteindre cet objectif généreux avec des moyens financiers limités ? Par exemple, en développant les collaborations entre nos écoles et nos bibliothèques ou en favorisant l'organisation d'animations autour du livre dans les écoles afin de donner à tous le goût de lire.

Le Conseil du livre est directement concerné par les « Etats généraux de la Culture » bien sûr mais aussi par le « Contrat pour l'Ecole » ainsi que par les accords de coopération relatifs au développement en matière d'alphabétisation des adultes. Il pense donc faire œuvre utile en présentant ci-dessous, aux ministres concernées, un relevé synthétique de ses propositions visant à promouvoir le livre chez les jeunes et à améliorer leurs compétences en lecture. La plupart de ces propositions nécessitent la collaboration de plusieurs ministres.

## Plan de relance de la lecture et du livre

Reposant sur **deux axes prioritaires**, à savoir

- la réponse aux besoins des jeunes et
- l'engagement résolu vers les nouvelles technologies numériques,

ce plan de relance, reposerait sur **quatre principes** fondamentaux

- le recours coordonné à toutes les compétences concernant le livre et identifiées transversalement au sein de la Communauté ;
- la valorisation systématique
  - des structures existantes,
  - de l'expertise professionnelle accumulée à toutes les étapes de la chaîne du livre,
  - des partenariats et des synergies ;
- le soutien des projets novateurs témoignant d'une mobilisation (financière, professionnelle...) effective des partenaires concernés ;
- la mobilisation des moyens budgétaires nécessaires.

Un certain nombre de **mesures d'accompagnement**, dont certaines sont indispensables à la réussite du plan de relance, viendraient compléter le dispositif.

Dans cette perspective, il est essentiel d'**articuler les orientations du « Contrat pour l'Ecole » avec celles des « Etats généraux de la Culture »** dans le domaine de la lecture et du livre. Compte tenu également du caractère économique du secteur, les présentes propositions s'adressent, de la même manière, aux ministres concernés des Régions wallonne et bruxelloise.

Enfin, le point 3 du présent document rappelle quatre recommandations du Conseil du livre plus particulièrement adressées à la Ministre des Relations internationales de la Communauté française.

## 1. Deux axes prioritaires

### 1.1. Répondre aux besoins des jeunes...

Il est essentiel de répondre aux besoins de lecture des jeunes tant à l'école qu'en dehors de l'école en mettant à leur disposition des ouvrages de qualité faisant au maximum appel aux ressources créatives et éditoriales de la Communauté française.

... à l'école

➤ **ORGANISER LA PRÉSENCE DU LIVRE DANS LES ÉCOLES** (tous genres confondus), non seulement par leur présence physique mais aussi par des actions d'animation, de sensibilisation et de formation portées notamment par ceux qui les conçoivent (auteurs, illustrateurs, éditeurs) et les médiateurs qualifiés que sont les bibliothécaires, les libraires et les animateurs culturels spécialisés. A cette fin, il convient prioritairement

- **réintroduire, à grande échelle, le manuel scolaire dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire**

Le Conseil du livre, dans son avis n°6 et, surtout, dans son avis n°25, qui est accompagné d'un argumentaire détaillé et d'une évaluation budgétaire, arrivait à l'évaluation suivante :

« *Evaluation du Budget nécessaire (hypothèse du prêt généralisé du livre scolaire sur 3 ans)* »

Pour l'enseignement primaire :	6 452 000 EUR par an
Pour l'enseignement secondaire :	<u>13 386 250 EUR par an</u>
Total :	19 838 250 EUR par an

Il faut noter que ce montant remettrait simplement le livre scolaire au niveau où il était il y a trente ans puisque, en euros constants (valeur 2003), le chiffre d'affaires de l'édition scolaire de langue française était en 1975 de 21.695.335 € pour 10.154.000 € en 2003 !

Le Contrat pour l'Ecole prévoit d'affecter un million d'euros au Fonds de prêt, et 1 750 000 euros en 2012. Des ressources budgétaires complémentaires sont donc indispensables.

- **réintroduire de manière systématique le « livre plaisir » à l'école, et en particulier le livre de jeunesse**

Comme aimait à le répéter André Canonne, « on ne naît pas lecteur, on le devient ». C'est pourquoi il est capital d'accorder une grande attention à la littérature de jeunesse par un soutien portant aussi bien sur sa création que sur sa diffusion à l'école et de prévoir une programmation budgétaire à cette fin.

Au sujet du livre de jeunesse et de la promotion de la lecture auprès des jeunes, le Conseil du livre renvoie à son avis n°33 (février 2004) et aux propositions qui y étaient énumérées

Des auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse pourraient être invités dans les écoles sur le modèle de ce que la Promotion des lettres organise actuellement dans les écoles pour la promotion des auteurs belges de littérature générale.

L'administration (Service de la promotion des lettres) soutient certes des animations d'écrivains dans les écoles, dans les trois dernières années du secondaire. Mais le budget annuel ne permet pas d'organiser des animations dans le primaire et dans les trois premières années du secondaire.

#### ➤ MISE SUR PIED DES CENTRES DE DOCUMENTATION

Il est indispensable que chaque école mette à la disposition DIRECTE des élèves un minimum de livres: livres de référence et livres de lecture.

Pour ce faire, les chefs d'établissement devraient se voir contraints d'acheter un nombre minimum de livres par an, soit sur leur budget propre, soit sur un budget créé à cette fin.

Cette proposition est en parfaite adéquation avec la pédagogie par compétences à tous les niveaux d'enseignement, en particulier pour la résolution de « tâches-problèmes ».

Ce qui est en jeu, notamment, c'est la démocratisation de l'accès et de la maîtrise de l'information, Comment, en effet, mener une recherche dans une école sans livres, alors que les élèves de milieux défavorisés ne disposent pas de livres chez eux ?

### ... en dehors de l'école

#### ➤ SOUTIEN DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Les bibliothèques publiques sont un lieu privilégié d'accès au livre et à la lecture pour les jeunes. Il convient donc de leur accorder les moyens nécessaires à l'accueil et l'animation des jeunes lecteurs.

En particulier, les animations réalisées autour du livre dans les bibliothèques publiques doivent être soutenues en leur accordant les moyens nécessaires. On est loin du compte. En 2005, la masse totale des aides financières octroyées pour les animations dans toutes les bibliothèques de la Communauté française est de 82.000 euros. Or, il y a plus de 19 000 animations dans les 551 bibliothèques, ce qui correspond à une aide moyenne d'à peine 4 euros et 27 centimes par animation.

#### ➤ CRÈCHES - GARDERIES

- L'équipement en livres de qualité des « garderies » qui accueillent les enfants avant et après les cours devrait aussi faire l'objet d'une attention systématique et particulière.
- Les actions de sensibilisation à l'éveil à la lecture qui sont menées, avec le soutien du C.L.P.C.F., dans les crèches et les bibliothèques devraient aussi être renforcées. On lira notamment à ce sujet l'avis n° 33 du Conseil du Livre, qui est relatif au développement d'une politique du livre de jeunesse.

## 1.2. Nouvelles technologies numériques

Fin mai 2005, Google annonce la numérisation de millions d'ouvrages. Cette démarche déclenche une réaction inhabituelle des plus hautes autorités en Europe et la mobilisation des plus grandes bibliothèques européennes.

Fin mai 2005, Belgacom achète l'ensemble des droits de football et s'apprête à mettre en œuvre sa plate-forme de diffusion numérique. Oeuvres audiovisuelles et musicales, chaînes de télévision et de radio, images fixes (photos et illustrations ou BD), textes de toutes nature circuleront en masse encore plus grande, d'ici quelques semaines, sur les câbles et vers les téléviseurs, PC et téléphones portables.

Fin mai 2005, la transposition de la directive européenne « Droits d'auteur et droits voisins dans la Société de l'Information » a été réalisée. Elle comporte des mesures d'une importance souvent sous-estimée pour les auteurs, les éditeurs, le monde de l'éducation et les familles (révision de la copie privée, de la reprographie, des usages dans l'enseignement et la recherche).

Ces trois événements illustrent la mutation radicale à laquelle sont confrontés les métiers du livre. Or ces métiers sont au cœur des problématiques de connaissance, et donc d'éducation et de formation.

L'avenir des acteurs du livre de la Communauté est donc largement conditionné par leur capacité à négocier le tournant du numérique et ses implications tant en matière de création que de pratiques éditoriales et de diffusion/distribution.

Bien que, à quelques très rares exceptions comme la constitution de la cellule TITAN consacrée essentiellement à l'Audiovisuel et le subsidie à « Banque du Livre », la Communauté française semble paralysée face à la mutation en cours, il n'est pas encore exclu de la faire émerger comme un pôle d'innovation et de permettre ainsi aux acteurs de notre communauté d'être parties prenantes de cette mutation fondamentale.

Compte tenu de l'importance des investissements liés à cette évolution technologique, une telle démarche doit inévitablement s'inscrire dans une logique de partenariat dépassant le cadre de la seule Communauté française et reposer sur une expertise reconnue.

Les métiers du livre, confrontés à des changements sans précédent, demandent au Gouvernement d'organiser une réelle mobilisation dans ce domaine.

A cet égard, le Conseil du livre formule les propositions suivantes :

- **Soutenir prioritairement les projets mobilisant d'autres ressources que celles de la communauté française, cette dernière intervenant en soutien, le cas échéant décisif, de la mise en œuvre de ces initiatives.**
- **Lancer un appel à projet innovants en matière d'édition numérique.**
- **Organiser, avec les professionnels, une recherche de financement pour ces projets innovants.**
- **Assurer au plus vite la participation de tous les acteurs de la chaîne du livre au projet Banque du livre**
- **Entamer le passage à l'ère numérique des bibliothèques publiques et universitaires**

## 2. Mesures d'accompagnement

### 2.1. Soutien aux professionnels du livre

#### ➤ SOUTIEN AUX AUTEURS

##### ▪ Les auteurs et illustrateurs de jeunesse

*Le Monde* du 26 janvier 2001 soulignait la belle créativité de la Belgique en matière de littérature de jeunesse et parlait même de vivier belge : « Il y a, en Belgique, une littérature de jeunesse singulièrement dynamique et florissante ... A partir d'une longue tradition de l'image, une forme particulière d'humour, un emploi particulier de la langue et le développement d'un genre narratif où texte et images interagissent, ... s'est constituée une véritable école belge de littérature enfantine. »

Le soutien aux auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse est essentiel si l'on veut que se maintiennent et se perpétuent les talents qui sont éclos en Communauté française.

Un mécanisme de **bourses aux auteurs et illustrateurs** devrait donc être mis en place. Ce mécanisme reposerait sur le travail d'une commission fonctionnant sur un modèle analogue à celui de l'actuelle commission des lettres. Cette commission devrait être composée d'auteurs mais aussi d'illustrateurs de livres de jeunesse, de spécialistes en graphisme, d'éditeurs, de libraires et de bibliothécaires.

Un budget spécifique et substantiel, comparable à celui de la commission des lettres, devrait évidemment lui être affecté.

##### ▪ Les auteurs scolaires

Des formes appropriées de soutien aux auteurs de manuels devraient être mises en place compte tenu de la charge considérable que représente la réalisation d'un manuel scolaire parallèlement à la charge d'enseignement elle-même.

#### ➤ SOUTIEN AUX ÉDITEURS

##### ▪ Les éditeurs scolaires

Ils sont les partenaires privilégiés de la réintroduction du manuel scolaire dans les écoles. La qualité des manuels et leur bonne utilisation finale sur le terrain requiert leur association aux décisions concernant à la fois les contenus (labellisation...) et l'approvisionnement. La réalisation d'un manuel est, en effet, un long et coûteux processus dont il convient de tenir compte.

##### ▪ Les éditeurs de jeunesse

Il s'agirait de passer, avec ces éditeurs, des contrats-programmes comparables à ceux qui ont été passés récemment avec des éditeurs de littérature générale.

- **Le renforcement de l'aide à l'exportation**

L'exportation constitue une priorité pour ces éditeurs de jeunesse et d'ouvrages de formation continue compte tenu de la difficulté d'assurer les seuils minima de rentabilité sur le seul marché de la Communauté française pour ces type d'ouvrages. L'aide peut prendre la forme d'achat d'ouvrages (comme ce qui a été entrepris depuis 3 ans par la Communauté française), de financement de la participation à des salons et foires...(cfr point 3 ci-après)

- **AIDE À LA COLLECTE, AU TRAITEMENT ET À LA DIFFUSION D'UNE INFORMATION PERTINENTE SUR L'ÉVOLUTION DU SECTEUR (ÉVOLUTION DES MARCHÉS, VEILLE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE)**

- **SOUTIEN AUX LIBRAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Il faudrait accroître les moyens du Fonds d'aide à la diffusion.

Le budget réservé aux animations en librairies devrait également être revu à la hausse afin de permettre qu'une attention particulière y soit portée au livre de jeunesse.

- **SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES**

Une politique de promotion – essentiellement sous la forme d'animations – existe déjà dans les bibliothèques. Toutefois, cette politique devrait être amplifiée et intensifiée. Une telle intensification permettrait de valoriser davantage le livre de jeunesse auprès du public jeune et contribuerait en outre à soutenir nos auteurs et illustrateurs.

## **2.2. Formation des enseignants**

- **FORMATION À L'UTILISATION DES MANUELS SCOLAIRES**

- **SENSIBILISATION AU LIVRE ET À LA LECTURE**

La politique de formation des enseignants doit mieux intégrer les aspects liés à la lecture. On ne peut défendre la littérature et le livre que si l'on est soi-même lecteur. De nombreuses stratégies doivent être développées si l'on veut créer un fort attachement au livre chez les jeunes, qui sont les lecteurs du futur.

Cette sensibilisation devrait concourir à l'objectif de « mieux préparer les enseignants », en démontrant, par des animations appropriées, la force du support livre pour l'acquisition de la compétence de base essentielle «Lire ».

Une collaboration « Promotion des lettres » et services de formation du Ministère de l'Education serait à prévoir.

## ➤ **FORMATION À LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE**

Des formations spécifiques à la littérature de jeunesse devraient être mises en place, que ce soit dans le cursus universitaire (philologie romane, sciences du livre, ...), dans les écoles normales ou dans le cadre de la formation continue des enseignants.

De ce point de vue, il paraît évident qu'une collaboration directe et intensive avec le secteur de l'éducation est nécessaire. Cette collaboration est indispensable tant pour promouvoir la lecture – et donc la diffusion – de livres de jeunesse que pour concevoir des formations à cette littérature et pour les introduire dans le cadre de cours sur la littérature belge à destination de filières de formation comme le régentat ou l'école normale.

## **2.3. Approche transversale systématique**

### ➤ **Articuler les orientations du « Contrat pour l'Ecole » avec celles des « Etats généraux de la Culture » dans le domaine de la lecture et du livre**

Il est impératif de dépasser les cloisonnements actuels. Diverses mesures sont déjà prévues dans le « Contrat pour l'Ecole », qui permettent la création de partenariats nouveaux. Il ne s'agirait donc pas de recréer de toute pièce de nouvelles initiatives mais bien de réfléchir, avec tous les partenaires concernés, aux objectifs précis de chaque action, aux stratégies qui en découlent, à la qualification des intervenants et aux caractéristiques des supports (livres de fiction ou non, anthologies, manuels, ...) à utiliser.

Plus généralement d'ailleurs, il serait utile de réactiver la discussion sur la question fondamentale : « Peut-on apprendre à lire et à découvrir le plaisir et la richesse de la lecture ... sans livre ? » Et encore d'établir la distinction entre les apprentissages de base des mécanismes du « déchiffrement », outil essentiel dans la vie de chaque individu sans cesse confronté à des messages fonctionnels écrits, et l'appréhension d'œuvres « créatives » (tous genres confondus, qu'il s'agisse de fiction ou non). Les déviances et limites de certaines méthodes d'enseignement de la « lecture » et surtout de l'évaluation des résultats incitent à réactiver le dialogue entre tous les partenaires concernés par la problématique, comme préconisé plus haut.

Nous en donnerons quelques exemples inspirés du « Contrat pour l'Ecole ».

#### **I. Fonds interréseaux de prêt des manuels scolaires**

- II. **4 colloques décentralisés, axés sur les techniques de remédiation en lecture et en écriture**, seront organisés à l'attention des enseignants de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> primaire.
- III. **Le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)**, visité annuellement un million de fois, va augmenter la diffusion d'outils pédagogiques mis à disposition des enseignants notamment par d'autres enseignants. Les bonnes pratiques (fiches pédagogiques, syllabus...), créées par des professeurs, seront diffusées largement.
- IV. **Le cadastre des équipements des écoles techniques et professionnelles** sera réalisé. En identifiant mieux les outils à disposition et leur adéquation avec les besoins du monde du travail.
- V. **Les premiers manuels seront validés par la commission de pilotage** et feront leur apparition dans les classes.

Il ne nous semble pas abusif de penser que, pour traiter ces cinq points, des professionnels du livre devraient être intégrés dans les équipes chargées de concevoir et d'appliquer sur le terrain les stratégies les plus appropriées. Car il nous paraîtrait impensable que ces projets ne comportent pas une vision culturelle cohérente avec la politique menée dans le domaine du livre.

**Inversement, dans les 10 objectifs des Etats généraux de la Culture**, des professionnels de l'Enseignement devraient être intégrés dans tous les projets comportant une dimension interactive culture-éducation, selon bien sûr les choix prioritaires qui seront finalement arrêtés par le gouvernement.

Ainsi, comme dans certains pays scandinaves, la création artistique pourrait se refléter dans une approche vivante des cours de langue ou par une illustration active de la découverte du passé et du présent de notre monde dans ses aspects matériels (histoire, géographie, écologie) et socio-culturels. Car ces moments d'expérimentation artistique (musique, danse, cinéma, lecture, théâtre) sont indispensables à l'épanouissement des jeunes.

Dans le domaine qui nous concerne plus particulièrement, nous préconisons bien entendu de favoriser les contacts avec les auteurs et illustrateurs, mais aussi avec les tenants de tous les métiers du livre. L'expérience nous a prouvé combien les jeunes sont intéressés par des rencontres ponctuelles, conviviales avec les artistes et praticiens (à condition qu'elles soient bien préparées), mais aussi par l'accompagnement d'activités de lecture vivante, d'écriture, d'approche d'outils d'analyse, de réalisations d'ouvrages artisanaux, etc. Non seulement pour l'apport affectif et culturel, mais aussi parce que les éléments acquis lors de ces échanges sont transférables dans la vie quotidienne de ces jeunes.

#### ➤ **RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ÉCOLES ET LES BIBLIOTHÈQUES**

- **Créer des missions de médiateurs du livre chargés de favoriser les liens entre les bibliothèques et les écoles**

Des enseignants et des bibliothécaires devraient être chargés d'une mission de « médiateurs du livre » (deux à deux ?), chargés de favoriser les liens concrets, locaux, entre bibliothèques et écoles.

Ces personnes auraient en charge d'assurer la présence du livre dans l'école, de provoquer des animations, de favoriser les liens entre l'école et les bibliothèques publiques, et, pourquoi pas ?, d'enseigner le bon usage du livre aux étudiants dans leurs travaux de recherche. Car l'écrit qui résiste et exclut a besoin d'une médiation et d'un environnement. Il faut donc développer cette fonction de médiateur de l'écrit (conteurs, conteuses, animateurs de lectures, initiateurs aux technologies de l'information,...).

Un tel objectif demande des moyens supplémentaires. En 2004, les opérations de partenariat entre écoles et bibliothèques comme « Lire ensemble » et « Contrat-lecture », même si elles ne disposaient que de modestes moyens, ont suscité un grand intérêt tant des bibliothécaires que des enseignants. Il est regrettable qu'elles n'aient pas été reconduites en 2005.

- Les bibliothèques pourraient jouer un rôle important dans la mise en place de structures destinées à prêter des ouvrages, notamment scolaires, aux élèves et à leurs professeurs.

#### ➤ **RENFORCER, AU SERVICE DU LIVRE, LES MISSIONS CULTURELLES DE LA RTBF**

La RTBF, principal vecteur audiovisuel de service public, dispose d'un budget public de plus de 180 000 000 d'euros et d'un budget commercial complémentaire (publicité) plafonné à 25 % de ces ressources. Soit au total près de 250.000.000 d'euros, selon le site des EGC. Il conviendrait

d'en tenir compte **dans la définition des missions culturelles et éducatives de la RTBF à l'occasion de la réforme de son contrat de gestion.**

En outre, il est évident qu'il manque, depuis plusieurs années, un commanditaire culturel et éducatif dont le poids économique serait de nature à contrebalancer au jour le jour (et non pas une fois tous les cinq ans) le poids croissant des commanditaires commerciaux et des commanditaires intéressés par les seules émissions d'actualité.

Ensemble, Ministre de la Culture et Ministre de l'Éducation pourraient constituer un nouveau commanditaire pour une RTBF à la croisée des chemins.

Enfin, au-delà de la seule RTBF, il est urgent de renforcer la place du livre et de la lecture dans l'ensemble des médias audiovisuels de la Communauté française. Par exemple, pour les télévisions locales, la production et la diffusion d'émissions sur les services rendus par les bibliothèques comme lieux d'accès à la lecture, à l'information et au savoir, devraient être encouragées.

### **3. Encourager la promotion de nos auteurs et de nos éditeurs à l'étranger**

#### ➤ **CRÉER UN BUDGET COMMUN POUR LA PROMOTION DES ÉDITEURS LITTÉRAIRES BELGES DE LANGUE FRANÇAISE EN FRANCE.**

Ce budget – de l'ordre de 100 000 EUR par an – pourrait permettre le financement partagé d'encarts publicitaires (dans « Livre Hebdo » notamment) et d'attachés de presse qui seraient payés à la prestation.

#### ➤ **RÉTABLIR UNE POLITIQUE DE PROMOTION DU LIVRE DE SCIENCES HUMAINES À L'ÉTRANGER**

En mars 1999, le Conseil du livre a rendu un avis relatif à une politique du livre de sciences humaines.

Le précédent ministre des relations internationales avait dégagé un budget annuel de 75 000 euros destinés à l'achat de livres de sciences humaines et à leur acheminement dans de grandes bibliothèques universitaires, essentiellement en Europe centrale, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Ce budget, géré par une commission instituée au sein du CGRI, a permis non seulement d'accorder un soutien direct à nos éditeurs de livres de sciences humaines mais aussi de faire mieux connaître à l'étranger les savoirs et compétences de nos auteurs en ces matières.

Ce budget vient d'être supprimé. Le Conseil du livre demande son rétablissement.

#### ➤ **Développer une politique d'aide à l'exportation par le renforcement de la présence de la Communauté française dans les salons du livre à l'étranger et apporter un soutien accru à la traduction, étendu, par exemple, aux ouvrages de sciences humaines.**

La défense de la culture française, notamment dans la politique gouvernementale de la Communauté française, implique le dégagement de moyens budgétaires susceptibles d'adapter le prix de vente d'un livre édité en Communauté française de Belgique au pouvoir d'achat des marchés moins favorisés (Afrique, Europe centrale et de l'Est, ...).

- **Favoriser l'intégration du réseau public de lecture dans le réseau européen des établissements de prêt**, favoriser l'intégration de bibliothèques dans des programmes européens (Culture 2000, Numérisation, Minerva, Formation des bibliothécaires, etc.)

\* \* \*